Direction des Services industriels
Place Chauderon 23
Case postale 7416 1002 Lausanne

Ville de Lausanne

P.P. CH-1002 Lausanne

LA POSTE

Contact

Téléphone: 0842 841 841 - Lundi à vendredi 8h - 17h
www.lausanne.ch/silcontact

Accédez à vos données en ligne via www.lausanne.ch/mysil

Monsieur
Istvan Czaka-Meyer
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Numéro de référence : 205'421

(À rappeler dans toute correspondance svp)

Facture de consommation

Numéro de la facture : 1'400'111'433
Date de la facture : 19.01.2024
Payable jusqu'au 29.02.2024

Période du décompte : 06.01.2023 au 31.12.2023

Lieu de consommation

PPE Mayoresses-ouest
ABRI PC
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Récapitulatif - (Montant en CHF, TVA comprise) *Informations détaillées au dos et sur la/les page(s) suivante(s)*

Montant total **électricité**			34.37
Montant total de la facture	Arrondi	-0.02	**34.35**

Montant payable net sans escompte à l'échéance. Le retard du paiement entraînera un rappel avec des frais reportés sur la facture suivante.
Un grand merci à celles et ceux qui paient leur facture avec ponctualité.

Récépissé

Compte / payable à
CH73 3000 0001 1000 0950 9
COMMUNE DE LAUSANNE
Services Industriels
1002 Lausanne

Référence
20 00000 02054 21030 00040 06793

Payable par
Istvan Czaka-Meyer
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Monnaie CHF
Montant 34.35

Section paiement

Compte / payable à
CH73 3000 0001 1000 0950 9
COMMUNE DE LAUSANNE
Services Industriels
1002 Lausanne

Référence
20 00000 02054 21030 00040 06793

Payable par
Istvan Czaka-Meyer
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Monnaie CHF
Montant 34.35

SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE

Numéro de référence : 205'421
Numéro de la facture : 1'400'111'433 du 19.01.2024
PPE Mayoresses-ouest

Lieu de consommation

ABRI PC
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Le client reste responsable du paiement des prestations et services fournis tant que les SiL ne sont pas avisés de son départ. La fiche du contrôle des habitants fournie par les gérances ne fait pas office d'annonce de résiliation.

Avec eBill, fini les factures papier! Vous recevez vos factures sous format numérique, directement dans votre e-banking. Le paiement se fait en quelques clics, simplement, rapidement et en toute sécurité. Plus d'info: www.lausanne.ch/sil-paiements ou www.ebill.ch/fr

Une question sur votre facture? Trouvez toutes les réponses sur www.lausanne.ch/sil-comprendre-facture
Ainsi qu'un guide à télécharger: «Comprendre mes factures»

Numéro de référence : 205'421
Numéro de la facture : 1'400'111'433 du 19.01.2024
PPE Mayoresses-ouest

Lieu de consommation
ABRI PC
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

ELECTRICITE

Libellé	Index Ancien	Index Nouveau	Coef.	Quantité	Prix Unitaire	Montant en CHF
Point de livraison - CH1008501234500000000000000884199						
Calcul de vos consommations						
Compteur n° 941'912						
Relevés du 06.01.2023 et du 31.07.2023						
1.8.2 Energie active permanente	2'647.0	2'709.0		62.00	kWh	
Compteur n° 1'036'288						
Relevés du 01.08.2023 et du 31.12.2023						
1.8.1 Energie active permanente				90.00	kWh	
1.8.2 Energie active permanente				38.00	kWh	
Calcul des montants						
Energie						
Période du 06.01.2023 au 31.12.2023						
Nativa						
Energie permanente				190.00 x	0.12520 =	23.79
Sous-total énergie (TVA non comprise)						**23.79**
Utilisation du réseau						
Période du 06.01.2023 au 31.12.2023						
Profil Simple						
Facturation minimale						72.00
Lorsque le montant de la rémunération pour l'utilisation du réseau est inférieure à CHF 72.00 par an, il est procédé à une facturation minimale.						
Sous-total utilisation du réseau (TVA non comprise)						**72.00**
Contributions diverses						
Période du 06.01.2023 au 31.12.2023						
Services système [1]				190.00 x	0.00460 =	0.87
Sous-total contributions diverses (TVA non comprise)						**0.87**
Redevances dues aux collectivités publiques						
Période du 06.01.2023 au 31.12.2023						
VD - Emolument cantonal (art. 19 LSecEl)				190.00 x	0.00020 =	0.04
Emolument communal lié à l'usage du sol (art. 20 LSecEl)				190.00 x	0.00700 =	1.33
CH - Suppl. pour l'utilisation du réseau de transport national (art. 35 LEne)				190.00 x	0.02300 =	4.37
Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (TVA non comprise)						**5.74**

Numéro de référence : 205'421
Numéro de la facture : 1'400'111'433 du 19.01.2024
PPE Mayoresses-ouest

Lieu de consommation

ABRI PC
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Redevances dues aux collectivités publiques

Période du 06.01.2023 au 31.12.2023				
VD - Energies renouvelables (art. 40 LVLEne)	190.00	x 0.00600	=	1.14
Taxe communale pour l'éclairage public (art. 20 LSecEl)	190.00	x 0.01000	=	1.90
Taxe communale pour l'efficacité énergétique (art. 20 LSecEl)	190.00	x 0.01840	=	3.50
Taxe communale pour le développement durable (art. 20 LSecEl)	190.00	x 0.01840	=	3.50
Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (non soumises à la TVA)				**10.04**

TVA électricité

Période du 06.01.2023 au 31.12.2023			
TVA à 7.7% sur CHF	102.40	CHE-108.956.664 TVA Services industriels	7.88
Sous-total TVA			**7.88**
Sous-total électricité			**120.32**
Déduction des acomptes électricité facturés (TVA comprise)			**-85.95**

Total électricité 34.37

Glossaire

[1] Services d'assistance fournis par Swissgrid afin que l'exploitation du système puisse être garantie de manière fiable.

Les conditions tarifaires ainsi que toutes les autres conditions applicables en matière de fourniture d'énergie électrique, d'utilisation du réseau et de reprise de l'énergie produite se trouvent dans leur intégralité sur le site de la Ville de Lausanne (www.lausanne.ch/silconditions) ou vous seront envoyées sur simple demande écrite à notre support clientèle, case postale 7416, 1002 Lausanne ou www.lausanne.ch/silcontact